

De toute façon, monsieur le président, il a parlé avec beaucoup de nostalgie, je pense, de la disparition d'une pratique qui existait jadis, selon laquelle le comité plénier étudiait la plupart des projets de loi. Aujourd'hui, comme on le sait, l'étude en comité plénier n'est utilisée qu'à l'égard des bills du ministère des Finances ou d'autres qui entraînent une dépense de deniers publics.

Toutefois, il reste que chacun de nous a le loisir et l'avantage, si l'on veut, d'assister, de contribuer, de prendre part aux séances des divers comités où, par exemple, on peut faire l'examen des prévisions budgétaires de chaque ministère. Aussi, après la réalisation des projets ou des programmes, chacun de nous peut, s'il le veut, assister aux séances du comité permanent des comptes publics et vérifier de nouveau les activités des divers ministères.

Alors, le simple fait que le comité plénier ne soit pas utilisé autant qu'autrefois et, aussi, que les programmes à long terme des divers ministères ne soient pas annoncés, ne compromettent pas l'intérêt des Canadiens, et les Canadiens n'ont aucun désavantage à ignorer ces projets à long terme.

● (1720)

[Traduction]

Néanmoins, monsieur l'Orateur, je profite de cette occasion pour parler du ministère des Affaires des anciens combattants pour diverses raisons. Comme vous le savez, je participe aux délibérations du comité permanent et c'est un ministère auquel je m'intéresse énormément. J'aimerais donner certains renseignements au sujet de ses activités.

Conformément à une vieille coutume, les prévisions budgétaires du gouvernement sont présentées au Parlement avant le début de l'année financière dans le Livre bleu du Budget des dépenses, un document que les députés connaissent bien. Les députés apprécieront le fait que ces prévisions budgétaires représentent l'aboutissement des efforts considérables de milliers d'employés de tous les ministères et organismes du gouvernement à Ottawa et dans les divers endroits éloignés où le Canada est représenté.

Bien que le budget général des dépenses se présente comme un programme de dépenses relativement à court terme, le caractère dynamique de la vie canadienne entraîne inévitablement des changements qui affectent les dépenses proposées dans le Livre bleu, et alors il s'ensuit qu'il est souvent nécessaire d'établir un budget supplémentaire pour faire face aux changements rendus nécessaires par la recherche constante de meilleures conditions de vie pour tous les Canadiens.

Les députés se rendront également compte que bien que le budget annuel des dépenses comporte des propositions gouvernementales de dépenses à court terme, une planification soutenue à plus long terme dans un effort non seulement pour anticiper les besoins futurs, mais en outre pour découvrir des moyens nouveaux et meilleurs permettent d'atteindre les objectifs et de répartir les deniers publics. Cette planification ininterrompue comporte une procédure qui, environ un an avant que le budget principal soit déposé au Parlement, permet à chaque ministre de recommander les modifications qu'il entend apporter au programme actuel pour améliorer le service, augmenter l'efficacité et faire face aux nouveaux besoins. De la même façon, chaque ministre recommande à ses collègues les programmes nouveaux ou ceux qui sont appréciablement modifiés.

Demandes de documents

Tous admettent et reconnaissent pertinemment que ces divers documents de planification, élaborés au sein des ministères du gouvernement, sont nécessairement confidentiels. De fait, je prierais le député de se reporter à la page 1747 du Hansard du 28 février de cette année où cette même question a été brièvement discutée à la suite d'un avis de motion présenté par le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier). Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Breau) a alors répondu:

Les avis de motion n^{os} 87 à 114 portant dépôt de documents sont des documents internes de nature confidentielle et, par conséquent, ne peuvent être déposés.

Reste la question qui se rapporte à l'avis de motion en discussion. Je répète que les détails des programmes approuvés sont rendus publics sous forme de prévisions budgétaires annuelles.

Le ministère des Affaires des anciens combattants est relativement ancien. Pourtant, peu de ministères ont connu, en une période aussi courte, autant de changements que celui des Affaires des anciens combattants, au cours des dernières années. Il y a six ans encore, en 1967-1968, les dépenses totales de ce ministère s'élevaient à 399 millions de dollars. Les prévisions budgétaires publiées pour 1973-1974 s'élèvent à \$480 millions. En outre, bien que l'année financière courante n'en soit pas encore à son sixième mois, on prévoit déjà que les dépenses s'élèveront à plus de \$540 millions, à cause des récentes mesures adoptées par le Parlement. C'est là une augmentation de près de 40 p. 100 sur les six dernières années.

Les changements importants dans les dépenses courantes sont dus principalement à l'adoption de deux mesures législatives, le bill C-148, une loi modifiant la loi sur les allocations aux Anciens combattants qui a reçu la sanction royale le 5 avril 1973, et plus récemment, l'adoption du bill C-202 une mesure législative qui représente une étape importante dans l'histoire de la législation concernant les anciens combattants et qui a sensiblement modifié la base qui sert à déterminer les taux des pensions d'invalidité. Ce dernier projet de loi a reçu la sanction royale le 28 juin 1973 et est entré en vigueur le 1^{er} juillet.

J'ai eu le privilège de présider le comité des Anciens combattants chargé d'examiner les prévisions et le projet de loi concernant le ministère des Anciens combattants. Le comité permanent des affaires des anciens combattants est connu pour la collaboration et l'objectivité dont il fait preuve et je sais que les députés comprendront et excuseront ma fierté d'avoir pu participer à la réalisation des changements législatifs dont j'ai parlé et qui ont tellement contribué à améliorer la situation financière des titulaires de pension d'invalidité ou d'allocation d'anciens combattants.

[Français]

Monsieur le président, j'aimerais, si on me le permet, faire une brève revue des mesures qui ont été adoptées au cours des derniers mois, au bénéfice des anciens combattants. Je le fais pour plusieurs raisons. Comme je le disais tantôt, j'éprouve une fierté bien légitime, étant donné que j'ai l'avantage d'agir comme président du comité des affaires des anciens combattants et aussi parce que, comme vous, monsieur le président, je ressens un certain sentiment de solidarité pour mes anciens frères d'armes de l'aviation, comme pour ceux qui combattaient dans l'armée et dans la marine.